



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	5	3

OBJET : 06-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - PARC MEDIATHEQUE - CHANGEMENT D'INDICE DE LA FORMULE D'INDEXATION - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

372114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 FEV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 7 FEV. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 31 janvier 2014

Le vendredi 31 janvier 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/01/2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. Jacques GENTE

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI

Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET

M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - PARC MEDIATHEQUE - CHANGEMENT D'INDICE DE LA FORMULE D'INDEXATION - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention signée le 15 mai 2006, complétée par avenant n°1 adoptée en séance du Conseil municipal en date du 17 juin 2011, la Commune a confié à la Société « EFFIA Concession » la gestion en affermage du parking de la médiathèque.

L'article 5.6 de la convention prévoit l'application d'une formule d'indexation définie à l'annexe 5 de la convention suivante :

« $P = P_o * (0,15 + 0,025(S/S_o) + 0,60 * (FSD2/FSD2_o))$ »

P = le prix ou la prestation

S : coût de la main d'œuvre – ICHT-TS-Indices du coût horaire du travail – Tous salariés (base 100 octobre 1997) : services principalement rendus aux entreprises (NAF 74) Identifiant 0630221809

FSD2 : (remplace l'ancien PSD B, C et T) composé de 72% de l'EBIQ (indice de prix à la production dans l'industrie « Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement de l'Insee) de 20 % du TCH (indice de prix à la consommation « Transport, communication et hôtellerie » de l'Insee et 8 % de l'indice ICC (Indice du coût de la construction).

Le FSD2 est disponible et directement calculé. Cet indice comprend 8% de l'ICC. »

Or, l'indice ICHT-TS utilisé dans cette formule a été supprimé suite à une refonte des indices de prix à la consommation et à la construction par l'Insee.

Dès lors et conformément aux dispositions contractuelles, il convient d'acter cette modification et d'arrêter l'indice de remplacement, lequel est l'indice ICHT-N – Indice coût horaire du travail services administratifs et soutien.

La formule de révision devient donc :

$P = P_o * (0,15 + 0,025(ICHT-N/ICHT-N_o) + 0,60 * (FSD2/FSD2_o))$

La Commission de Délégation de Service Public se prononce sur ce projet lors de sa séance du 23 janvier 2014.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage du parc de stationnement en ouvrage « Médiathèque » du 15 mai 2006.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.06-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - PARC MEDIATHEQUE - CHANGEMENT D'INDICE DE LA FORMULE D'INDEXATION - AVENANT N.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 07/02/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/02/2014

Numéro de l'acte : DCM372-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140131-DCM372-14-DE

Date de décision : 31/01/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public